

Macron veut cacher l'Etat des hôpitaux : il refuse au Point l'accès aux bases de données

written by Chantal | 11 novembre 2022



Quand l'État et la Cnil censurent l'information sur notre système de santé

ÉDITO. « Le Point » s'est vu couper l'accès à une base de données cruciale pour notre palmarès annuel des hôpitaux et des cliniques. Cela s'appelle censure.

Par Étienne Gernelle

Nous ne publierons pas notre palmarès des hôpitaux et des cliniques de sitôt. Il existe pourtant depuis plus de vingt ans, des centaines de milliers de lecteurs lui font confiance, des dizaines d'établissements hospitaliers prestigieux l'arborent fièrement sur leurs murs. Que s'est-il passé ? **Un quarteron de bureaucrates, allergiques à l'évaluation indépendante de notre système de santé et visiblement atteints par l'ivresse de leur pouvoir, a décidé de l'interdire. Une censure : il n'y a pas d'autre mot pour décrire ce qui vient de se passer. Une censure d'État pour briser un thermomètre qui en dérange certains.**

Le procédé est simple : nous empêcher d'accéder à la base de données appelée PMSI, qui mesure l'activité des établissements de santé. Or cette base constitue, depuis plus de vingt ans, le socle de notre évaluation. Tout le monde comprend aisément que la pose d'une prothèse de hanche, par exemple, a plus de chance d'être réussie, et dans de bonnes conditions, par un service qui en réalise plusieurs par jour que par un autre qui ne s'y essaie que quelques fois par an... Eh bien, c'est terminé !

Opération omerta. Le public ne saura donc plus où il est préférable de se faire soigner. Nul doute que les apparatusiks qui ont réalisé cette censure sauront, eux, dans quel hôpital aller : ils ont des relations. Mais les autres ne méritent pas d'être renseignés. Qu'importe, en outre, que notre système de santé soit essentiellement financé sur fonds publics : les gens n'ont pas à être informés de ce que l'on fait de leur argent. Rideau !

À l'origine de cette opération omerta, un obscur organisme nommé Cesrees. Cet acronyme désigne le Comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé, qui dépend des ministères de la Santé et de la Recherche. En réalité, un petit club qui confond éthique et opacité, et auquel l'évaluation donne de l'eczéma. Le Cesrees, donc, a émis un avis négatif pour la délivrance des données, parce qu'il n'aime pas la méthodologie d'une enquête pourtant reconnue pour son sérieux par les plus grands professionnels depuis des décennies.

Qu'on ne s'y trompe pas : les critiques du Cesrees sont les bienvenues, comme celles de tout le monde, c'est ainsi que notre savoir-faire s'affine au fil des années. Nous sommes donc ravis de les entendre. Et puis, s'ils pensent détenir une meilleure méthodologie, qu'ils produisent leur propre évaluation ! Cela fait longtemps que l'État et la Sécurité sociale auraient dû le faire pour guider les patients, au moindre risque, dans le maquis de l'offre médicale. Mais au nom de quoi se sentent-ils autorisés à interdire une évaluation indépendante ?

L comme « **libertés** ». **L'hubris du Cesrees a en l'espèce trouvé un allié, disons un supplétif : la Cnil. La Commission nationale de l'informatique et des libertés nous autorise depuis vingt ans à accéder à la base.** Et n'y a jusqu'ici rien trouvé à redire. Sauf cette année, alors que rien n'a changé dans notre méthode. **Dans sa décision, ahurissante, la Cnil « invite » notre journal à modifier sa méthodologie en fonction des remarques du Cesrees afin que soient « corrigés de façon substantielle » les « biais » que celui-ci croit y voir. On se pince : un journal est sommé de faire valider son travail par l'administration.** On croyait, bêtement, que ce genre de procédures n'avait cours qu'à [Cuba](#), en [Corée du Nord](#) ou en [Iran](#). Erreur.

Quelles conclusions tirer de tout cela ? Que la culture de

la liberté d'expression est en singulier recul chez les hauts fonctionnaires français, qui se pensent habilités à dire ce qui peut être publié ou pas. « *Tout en prenant en compte la liberté éditoriale* » de notre journal, écrit la Cnil, celle-ci nous censure... Sans le savoir, elle a ainsi pastiché ce traité d'humour signé [Francis Blanche](#) : « *Tout en vous laissant le libre choix de vos opinions, je n'admettrai jamais qu'elles s'opposent aux miennes.* » Le « l » de « Cnil », qui correspond au mot « libertés », est donc désormais superfétatoire. Par ailleurs, on notera que cette « autorité administrative indépendante » a prouvé qu'elle était tout sauf indépendante. **Sinon pourquoi ce revirement soudain ? Alors qu'allons-nous faire ?** Nous battre. Nous enquêterons sur les dessous de cette censure, sur ce parti de l'omerta à l'hôpital, sans oublier bien sûr les responsables politiques. Du point de vue juridique, aussi, nous nous battons jusqu'au bout et, s'il le faut, jusqu'à la [Cour européenne des droits de l'homme](#). Notre liberté ne se négocie pas. Nous ne lâcherons rien.

https://www.lepoint.fr/editos-du-point/etienne-gernelle/quand-l-etat-et-la-cnil-censurent-l-information-sur-notre-systeme-de-sante-10-11-2022-2497193_782.php